



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 24 octobre 2022
Objet : Demande de subvention FODAC

L'an deux mille vingt et deux et le 24 octobre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, AILLAUD Karine MOUREN Sylvie, HUBERT Armelle, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DURAND Thierry, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs HOLIET Samuel, CHAMBRE Emmanuel, BONO Vicente, et AKLA Mohammed.

Procurations : Mr CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie.

Mr GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20221024-2022_07_41-

Conseil Municipal du 24 octobre 2022

Délibération n° 2022/07/41

Objet : Demande de subvention FODAC

Madame le Maire expose qu'une subvention peut être sollicitée auprès du conseil départemental au titre du FODAC (Fonds départemental d'aide aux communes), pour réaliser une 2^{ème} tranche de réfection de voirie à la montée du Pigeonnier, la 1^{ère} tranche ayant été réalisée cette année.

Le montant des travaux s'élèverait à 42 654,45 € HT.
La subvention sollicitée peut être de 25% soit 10 663,61 €.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de réfection de voirie
- sollicite auprès du Conseil Départemental une aide financière au taux de 25% du montant des travaux Hors Taxes
- approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	42 654.45 € HT	FODAC	10 663.61 €
		Commune	31 990.84 €
TOTAL	42 654.45 € HT	TOTAL	42 654.45 € HT

- autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Malijai,
Le 24 octobre 2022
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20221024-2022_07_41-